

Prêt d'honneur créateur - repreneur

BULTZA - INITIATIVE PAYS BASQUE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Bultza - Initiative Pays Basque a pour objectif d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement,
- à financer le projet,
- à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Le rôle de Bultza est de proposer aux créateurs / repreneurs d'entreprises, un prêt d'honneur sans intérêt ni garantie personnelle. C'est aux porteurs de projet que le prêt est octroyé, non à l'entreprise en création.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création et de reprise d'entreprise de tous secteurs.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Ce prêt d'honneur permet ainsi de renforcer leurs fonds propres.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant du prêt d'honneur varie en fonction de l'apport entre 1 500€ et 15 000€ auxquels peuvent se rajouter des fonds adossés qui sont soit internes (Fonds pour la reprise de boulangerie 8 000€ maximum) soit externes provenant du Conseil Régional d'Aquitaine (Fonds Aquitaine Transmission pour la reprise d'entreprise dont le cédant a au moins 55 ans 2 500€ à 7 500€ ou Aquitaine Transmission Tourisme pour la reprise dans l'hôtellerie hors chaîne et les campings 5 000€ à 15 000€).

Pour quelle durée ?

La durée du prêt est de 24 à 48 mois pour les Fonds Bultza et les Fonds adossés, et de 12 à 60 mois pour les Fonds Nacre.

Quelles sont les modalités de versement ?

Le prêt est délivré immédiatement après décision du Comité d'Agrément

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Pour faire la demande de prêt d'honneur, il faut s'adresser à Bultza Initiative Pays Basque.

Critères complémentaires

- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

BULTZA - INITIATIVE PAYS BASQUE

- **Bultza - Initiative Pays Basque**
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Atlantiques
25 boulevard Aritxague
64100 BAYONNE
Téléphone : 05 59 55 82 63
Télécopie : 05 59 55 77 87
Web : www.bultza.org